



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 21 b) de l'ordre du jour provisoire*

Mondialisation et interdépendance

Culture et développement durable

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en application de la résolution [74/230](#) de l'Assemblée générale.

* [A/76/150](#).



Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Résumé

Le présent rapport, établi en consultation avec les parties prenantes, dresse un tableau d'ensemble des progrès accomplis dans le domaine de la culture et du développement durable depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution [74/230](#). Il comprend également une évaluation des progrès accomplis en matière de collecte de données quantitatives, de renforcement des capacités nationales et d'élaboration d'instruments de coopération internationale visant à consolider le lien entre la culture et le développement durable.

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi sous la coordination de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à l'issue d'une consultation mondiale à laquelle ont participé 193 États membres et 11 membres associés de l'UNESCO, 96 organisations intergouvernementales, 360 organisations de la société civile, 101 chaires culturelles de l'UNESCO, 8 réseaux du Programme de jumelage et mise en réseau des universités et 43 organismes des Nations Unies. Le rapport donne des informations détaillées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 74/230 de l'Assemblée générale entre juin 2019 et juin 2021 et met en lumière le rôle transversal que joue la culture dans le développement durable aux niveaux international, régional, sous-régional, national et local. Sauf indication contraire, les chiffres relatifs à chaque pays ont été communiqués par les États membres dans le cadre de la consultation.

2. À l'heure où s'ouvre la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, il est plus important que jamais d'exploiter le pouvoir transformateur de la culture, comme le montrent les multiples répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Si la crise sanitaire mondiale a accentué les inégalités sociales et mis en évidence la nécessité impérieuse d'agir en faveur du climat, elle a également démontré que la culture pouvait permettre de renforcer la résilience au moyen d'approches axées sur l'être humain. Bien qu'aucun objectif de développement durable ne lui soit entièrement consacré, la culture est un outil puissant pour façonner les stratégies de développement durable dans l'ensemble des politiques publiques. Les rapports nationaux publiés en réponse à la consultation ont montré que la culture était omniprésente dans les 17 objectifs de développement durable et pouvait contribuer à combler les lacunes recensées dans la mise en œuvre.

3. L'adoption de mesures visant à mettre la culture au service du développement durable s'est considérablement accélérée depuis 2019, date de publication du précédent rapport. En vertu de son mandat mondial et de ses compétences spécialisées en matière culturelle, l'UNESCO a été le fer de lance de ces efforts. Le renforcement du dialogue politique mondial sur la culture au service du développement durable s'est révélé essentiel à cet égard, comme l'a montré le Forum des ministres de la culture de l'UNESCO tenu en novembre 2019, qui a rassemblé 130 ministres et a été organisé trente-neuf ans après la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT), manifestation historique tenue à Mexico, et vingt et un ans après la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement tenue à Stockholm. Les forums ministériels régionaux et sous-régionaux sur la culture et la prise en compte des questions culturelles dans d'autres mécanismes de décision ont encore renforcé cet élan. En particulier, l'intégration sans précédent de la question de la culture dans le cadre des réunions au sommet du Groupe des Vingt (G20) tenues en 2020 sous la présidence de l'Arabie saoudite, et en 2021 sous celle de l'Italie, a contribué à renforcer sa visibilité en tant que moteur incontesté du développement économique et social. D'autres initiatives internationales, telles que l'Année internationale des langues autochtones (2019), la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) et l'Année internationale de l'économie créative au service du développement durable (2021), ont également montré que les États Membres étaient de plus en plus déterminés à investir dans la culture et les bienfaits économiques et sociaux qu'elle génère de façon directe ou indirecte. Ces bienfaits ont été mis en lumière lors de la réunion de haut niveau sur la culture et le développement durable organisée par la présidence de l'Assemblée générale le 21 mai 2021 pour commémorer la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement.

4. Le secteur culturel a été particulièrement touché par la pandémie. La fermeture massive de musées et de sites culturels et l'annulation de manifestations ont eu des répercussions sur l'ensemble de la chaîne de valeur, nui à la création, à la production et à la distribution de biens et de services culturels et entravé l'accès aux activités culturelles. Les revenus mondiaux de l'industrie cinématographique ont chuté de 72 % en 2020, soit un manque à gagner de 32 milliards de dollars. Au plus fort de la crise, 90 % des sites du patrimoine mondial ont été totalement ou partiellement fermés, et les revenus des musées ont affiché une baisse de 40 à 60 % par rapport à 2019. La pandémie a également entraîné l'arrêt des activités liées au patrimoine vivant dans de nombreuses communautés, fragilisant ainsi la transmission intergénérationnelle. La crise a mis en lumière des vulnérabilités préexistantes dans le secteur culturel, notamment le manque de protection des artistes et des professionnels de la culture, la prévalence de l'économie informelle, la dépendance à l'égard des recettes du tourisme, l'adaptation insuffisante aux possibilités offertes par le numérique et la nécessité de revoir et d'adapter les mécanismes de décision.

5. Toutefois, la pandémie a également exposé au grand jour le rôle fondamental que jouait la culture dans nos sociétés et la contribution qu'elle apportait à la croissance nationale et à l'emploi, ce qui a amené les dirigeants du monde entier à reconnaître les apports du secteur à l'économie mondiale. La culture a été mise au service de la qualité de vie, de la résilience et de la cohésion dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, notamment dans les campagnes de prévention. Partout dans le monde, les pays se sont efforcés d'assurer un accès ininterrompu à la culture en ligne pendant les périodes de confinement, contribuant ainsi à une augmentation de la consommation de produits culturels dans certains sous-secteurs, notamment les services de *streaming* musical.

6. La culture a été davantage prise en compte dans les stratégies et mécanismes de développement durable au niveau des pays, comme le montrent les descriptifs de programmes communs de pays, notamment les bilans communs de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable élaborés par les équipes de pays des Nations Unies. En 2020, 63 % des 47 pays ayant présenté des examens nationaux volontaires au forum politique de haut niveau pour le développement durable ont dit avoir intégré la culture dans leurs politiques de développement. Les mesures adoptées en matière culturelle sont également pertinentes pour le développement durable, notamment celles qui ont trait à l'éducation de qualité (objectif de développement durable n° 4), au travail décent et à la croissance économique (objectif 8), à la réduction des inégalités (objectif 10), aux villes et aux établissements humains durables (objectif 11) et à l'action climatique (objectif 13). Plusieurs pays ont pris des mesures importantes pour intégrer la culture dans leurs cadres, politiques et plans de développement durable. À titre d'exemple, la Fédération de Russie et la Norvège ont tenu compte de la question du développement durable dans leurs documents d'orientation en matière culturelle, tandis que la Pologne et la Roumanie ont intégré les questions culturelles dans leurs stratégies de développement durable. Certains pays sont à l'avant-garde des débats politiques internationaux sur la culture et le développement durable. C'est notamment le cas du Pérou, qui a lancé une initiative baptisée « Pacte pour la culture 2030 ».

7. Les organismes des Nations Unies, les banques de développement et les organisations régionales et sous-régionales ont joué un rôle déterminant dans l'action menée pour mettre la culture au service du développement durable en renforçant le dialogue politique et la collecte de données et en fournissant des services de conseil et d'analyse, notamment dans le cadre de la riposte face à la pandémie. À titre d'exemple, la Conférence ibéro-américaine des chefs d'État et de gouvernement a adopté une stratégie en matière de culture et de développement durable. L'Union africaine a consacré l'année 2021 aux arts, à la culture et au patrimoine en tant que

leviers pour bâtir « l'Afrique que nous voulons », afin de mettre en lumière l'importance cruciale de la culture pour la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union. Dans le même ordre d'idées, la Commission européenne a adopté une méthode de coordination ouverte sur les questions touchant à la dimension culturelle du développement durable.

8. Les instruments permettant de mesurer l'incidence de la culture sur le développement durable se sont multipliés. L'UNESCO a élaboré les « Indicateurs Culture 2030 » avec le soutien de l'Espagne, de la Suède et de l'Union européenne. Ce cadre composé de 22 indicateurs thématiques sert à mesurer la contribution de la culture à la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux régional, national et local. La Communauté du Pacifique entend intégrer ces indicateurs dans sa nouvelle stratégie culturelle régionale. Sur la base des réponses communiquées par 62 États membres à l'enquête menée par l'Institut de statistique de l'UNESCO, celui-ci a publié une première série de données sur l'indicateur 11.4.1 relatif aux objectifs de développement durable, lequel permet de suivre les dépenses consacrées au patrimoine culturel et naturel. Parmi de nombreux autres exemples, citons également l'étude sur les industries culturelles et créatives des pays d'Amérique du Sud menée par la Banque interaméricaine de développement, l'Organisation des États ibéro-américains, le Marché commun du Sud et le Secrétariat général ibéro-américain.

9. Les instruments normatifs internationaux relatifs au patrimoine culturel et à la créativité ont également été utilisés pour inscrire la culture dans les processus de développement durable. L'UNESCO a encore renforcé l'intégration du développement durable dans ses activités en harmonisant les dispositifs de suivi et les instruments de gouvernance de ses conventions et programmes culturels avec les objectifs de développement durable. La plateforme baptisée « Dive into living heritage » (Plongez dans le patrimoine vivant) a été créée dans le cadre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour mettre en lumière les liens qui existent entre le patrimoine immatériel et les 17 objectifs de développement durable. Au titre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée en 2005, une feuille de route ouverte a été élaborée pour orienter les stratégies numériques des industries culturelles et créatives. Au total, 78 États parties à la Convention ont dit avoir pris des mesures pour intégrer la culture dans les politiques de développement. Par l'intermédiaire de ses mécanismes de financement de la culture, l'UNESCO a débloqué environ 9,8 millions de dollars pour aider les pays en développement à mettre la culture au service du développement durable ; 44 % de ces fonds ont été alloués à l'Afrique, et 8,7 % aux petits États insulaires en développement.

10. Des instruments d'orientation ont été élaborés, notamment dans le cadre de la riposte face à la pandémie de COVID-19. L'UNESCO a surveillé les fermetures de sites du patrimoine mondial et mené des enquêtes auprès des États membres, des gestionnaires des sites, des détenteurs de patrimoine vivant et des autorités locales pour suivre l'incidence de la pandémie. Parmi les outils de suivi et d'orientation mis en place, mentionnons le bulletin mensuel « Tracker Culture et Politiques publiques » de l'UNESCO et la publication de l'organisation intitulée « La culture en crise : guide de politiques pour un secteur créatif résilient », ainsi que les publications du Conseil international des monuments et des sites intitulées « Heritage and the Sustainable Development Goals: Policy Guidance for Heritage and Development Actors » (Le patrimoine et les objectifs de développement durable : orientations à l'intention des acteurs du patrimoine et du développement) et « Culture in the Implementation of the 2030 Agenda: A Report by the Culture 2030 Goal Campaign » (La culture dans la mise en œuvre du Programme 2030 : rapport de la campagne « Objectif Culture 2030 »).

11. Les autorités locales et les organisations de la société civile ont poursuivi leurs efforts pour mettre la culture au service du développement durable. Les secondes ont indiqué qu'elles menaient un large éventail d'activités dans différents domaines en rapport avec la culture, notamment l'éducation et le tourisme, aux niveaux national, régional et international. Afin d'appuyer le maintien d'un dialogue actif dans le cadre de la riposte face à la COVID-19, l'UNESCO a lancé le mouvement ResiliArt, mécanisme participatif destiné aux membres de la société civile, aux artistes et aux professionnels de la culture. Au total, 270 débats organisés dans 110 pays ont débouché sur l'élaboration de recommandations visant à orienter les décisions en matière de politiques culturelles dans des domaines prioritaires tels que la rémunération équitable et la protection sociale.

II. La culture comme moteur du développement durable dans l'ensemble des politiques publiques

A. Comblent le fossé entre culture et éducation pour réduire les inégalités et élargir les compétences pour préparer l'avenir

12. Au cours de la période considérée, les décideurs politiques se sont montrés de plus en plus déterminés à renforcer le lien entre culture et éducation afin de combler les lacunes en matière de réalisation des objectifs de développement durable et de concevoir des stratégies, des politiques et des approches visant à doter les apprenants des connaissances et des compétences nécessaires pour préparer l'avenir. La recherche d'effets de synergie entre l'éducation et la culture dans ses multiples dimensions, notamment le patrimoine, les arts et la créativité, ainsi qu'avec d'autres secteurs, est de plus en plus encouragée afin de promouvoir une éducation inclusive et de qualité et l'acquisition de connaissances pour toutes et tous.

13. Cet intérêt croissant est manifeste aux niveaux mondial, régional et national. Avec le soutien de l'UNESCO, la Coordination éducative et culturelle centraméricaine a lancé une stratégie sous-régionale visant à renforcer le lien entre culture et éducation afin d'aider les pays à élaborer des modèles éducatifs plus inclusifs et mieux adaptés aux différents contextes. Ces questions suscitent également un intérêt au niveau national : plus de 80 % des pays ayant participé à la consultation ont mentionné l'existence de programmes de renforcement des capacités ciblant les industries culturelles et créatives, et 65 % ont dit avoir mis en œuvre des initiatives visant à intégrer la culture dans les programmes éducatifs de l'enseignement technique et professionnel.

14. Dans tous les pays, l'UNESCO s'emploie à renforcer la présence de la culture et des arts dans l'éducation afin de façonner les capacités humaines dont le monde aura besoin à l'avenir. Dans le cadre de son initiative phare intitulée « Les futurs de l'éducation », qui vise à repenser le rôle de l'éducation à l'horizon 2050, ses organes directeurs ont approuvé plusieurs initiatives stratégiques qui ont recueilli un large consensus. À cet égard, les Émirats arabes unis ont engagé des démarches auprès des États membres pour établir un cadre de référence en matière d'éducation culturelle et artistique d'ici à 2023 afin de renforcer la coopération entre les secteurs de l'éducation et de la culture au niveau national. L'objectif de ce cadre est d'améliorer les compétences et les perspectives d'emploi en renforçant les institutions culturelles et les programmes d'études et de formation connexes et en s'appuyant sur les possibilités offertes par le numérique pour anticiper les besoins et former une main-d'œuvre plus qualifiée et mieux à même de s'adapter. Dans le même ordre d'idées, Bahreïn et la République de Corée ont mobilisé le soutien des États membres en vue de resserrer les liens entre la culture et l'éducation, l'objectif étant de renforcer

les connaissances et les compétences en tant que dimensions fondamentales du développement durable.

15. L'éducation dans des domaines tels que le patrimoine et les arts est de plus en plus mise à profit pour élargir les perspectives professionnelles d'une génération à l'autre et surmonter les disparités sociales, économiques et de genre. En Indonésie, 400 jeunes vivant à proximité de sites protégés emblématiques ont bénéficié d'une formation en matière de développement des entreprises et de conservation du patrimoine. Au Pakistan, l'UNESCO a collaboré avec les Ministères provinciaux de l'éducation et du tourisme pour encourager les jeunes vivant autour des sites sélectionnés à créer des entreprises dans des domaines liés au patrimoine. Dans le nord de la Thaïlande, l'organisation a dispensé une formation aux outils numériques et à la création d'entreprises à des artisanes de l'ethnie Hmong dans le cadre du projet intitulé « Women e-nspire culture » afin de les aider à sauvegarder leur patrimoine vivant. Un référentiel de compétences en matière de gestion du patrimoine culturel, qui vise à aider les universités à concevoir des programmes d'études et de formation dans les domaines de la gestion et de la conservation du patrimoine culturel, a été élaboré dans le cadre d'un partenariat entre le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels, le Conseil international des monuments et des sites, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des ministres de l'éducation de l'Asie du Sud-Est. Au Yémen, l'UNESCO et l'Union européenne ont lancé un projet baptisé « Cash for work » (Travail contre rémunération) en vue de créer des emplois pour les jeunes vulnérables dans les domaines de la réhabilitation urbaine et de la programmation culturelle, l'objectif étant de leur permettre de faire face aux perturbations socioéconomiques et aux dommages causés par la pandémie et par le conflit qui sévit dans le pays. Enfin, la création de 16 chaires UNESCO dans des établissements d'enseignement supérieur de 14 pays a ouvert de nouvelles perspectives en matière de recherche, d'innovation et de coopération dans les domaines de la culture et de l'éducation.

16. Le programme intitulé « Education through culture » (L'éducation par la culture) et les arts sont de plus en plus considérés comme des moyens efficaces de repenser l'éducation. Dans le cadre de son programme sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation formelle et non formelle, l'UNESCO a lancé une plateforme en ligne, connue sous le nom de « Centre d'échange d'information sur le patrimoine vivant et l'éducation », qui vise à mettre en lumière les liens entre les connaissances, les compétences et les pratiques traditionnelles, d'une part, et la réalisation des objectifs de développement durable, de l'autre. L'organisation a élaboré des documents directifs pour aider les éducateurs à intégrer les questions relatives au patrimoine vivant dans les programmes éducatifs. Ces documents ont été utilisés dans 41 pays, dont 8 petits États insulaires en développement et 22 pays d'Afrique. Au Sénégal, un réseau d'établissements d'enseignement a été créé pour appuyer l'élaboration de supports de formation pédagogique ayant trait au patrimoine culturel immatériel. Dans le cadre d'un autre projet multinational, qui ciblait cette fois l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe, le patrimoine vivant a été pris en compte dans les programmes de renforcement des capacités des enseignants. En Bulgarie, le Ministère de la culture et celui de l'éducation et des sciences ont élaboré des programmes d'études sur la culture et les arts qui mettent l'accent sur les connaissances, l'expression et le patrimoine vivant. La Belgique a pour sa part fixé des objectifs spécifiques en matière d'éducation artistique. Enfin, la République de Corée a organisé deux manifestations en ligne avec des artistes et des professeurs d'art pour célébrer l'anniversaire de

l'adoption du document intitulé « Agenda de Séoul : objectifs pour le développement de l'éducation artistique ».

17. Le programme « Education through culture » demeure déterminant pour encourager la pensée critique et créative chez les apprenants, renforcer leurs compétences cognitives et leur permettre de mieux comprendre ce qu'est le développement durable. L'Université nationale du Costa Rica propose aux artistes professionnels et aux étudiants un programme de renforcement des capacités qui met l'accent sur les liens entre les arts et les objectifs de développement durable. Les organisations de la société civile s'emploient également à intégrer la culture dans l'éducation afin de promouvoir le développement durable, notamment dans le cadre d'un partenariat entre l'organisation non gouvernementale Eko Centar Delfin, l'Agence de développement régional de l'Herzégovine et deux écoles primaires des villes de Risan (Monténégro) et de Mostar (Bosnie-Herzégovine). Ce partenariat a pour objectif de mettre en œuvre un programme d'éducation informelle conforme aux objectifs nationaux en matière d'éducation au service du développement durable.

18. Les pays ont élaboré des politiques et des initiatives visant à mettre à contribution les institutions culturelles, en particulier les musées et les sites culturels, pour renforcer les connaissances du public et lui permettre de mieux apprécier la diversité culturelle. En Chine, une initiative a été lancée à l'échelle nationale pour enrichir les contenus éducatifs grâce à des partenariats entre les musées et les établissements primaires et secondaires. Au Mali, la Direction nationale du patrimoine culturel a mis l'accent sur la sensibilisation des jeunes au patrimoine culturel dans le cadre de visites guidées à visées éducatives. En Indonésie, le Musée du batik de Pekalongan propose des programmes d'éducation non formelle et de formation dans le domaine des textiles traditionnels. En Serbie, le Ministère de la culture et de l'information et le musée de Voïvodine ont créé un « musée électronique » pour connecter les écoles et les musées à l'aide des technologies numériques.

B. Soutenir l'économie culturelle et créative pour promouvoir des moyens de subsistance durables

19. Les contributions qu'apporte le secteur de la culture sur le plan économique et social, notamment en matière de création d'emplois décents et de moyens de subsistance durables, sont désormais reconnues partout dans le monde. En témoignent l'intégration sans précédent de la culture dans les débats des forums économiques mondiaux et la décision de l'Assemblée générale de proclamer 2021 « Année internationale de l'économie créative au service du développement durable », à l'initiative de l'Indonésie, laquelle assurera la présidence du G20 en 2022. L'UNESCO a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux, tant dans le système des Nations Unies qu'en dehors, notamment avec la Commission européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques et les organisations intergouvernementales et banques de développement régionales. Elle a appuyé le processus d'adoption de la culture en tant que domaine d'action politique permanent dans les délibérations du G20. Tout au long de la consultation susmentionnée, les États membres ont exprimé leur soutien à la culture et au développement, considérés comme le moyen de donner suite aux résolutions antérieures de l'Assemblée générale sur la question.

20. L'économie créative continue de figurer parmi les secteurs affichant la croissance mondiale la plus rapide. Selon les estimations de 2015, elle représente 3 % du produit intérieur brut (PIB) mondial et emploie quelque 30 millions de personnes, dont davantage de jeunes de 15 à 29 ans que tout autre secteur. Malgré l'absence de

chiffre global actualisé, la contribution des industries culturelles et créatives aux économies nationales laisse entrevoir les retombées qu'elles génèrent. À titre d'exemple, on estime que ces secteurs emploient 1 million de personnes en Malaisie et 3,8 % de la population active en Ukraine. L'industrie cinématographique est le deuxième employeur au Nigéria, et l'économie culturelle représente 6,72 % des emplois en Afrique du Sud. De même, les industries culturelles et créatives contribuent au PIB de la Jamaïque et du Monténégro à hauteur d'environ 4,8 % et 4,62 %, respectivement, tandis que le secteur du design représente à lui seul 3,5 % du PIB du Liban.

21. Partout dans le monde, le tourisme culturel constitue l'un des piliers de l'économie de la culture. Si l'industrie des voyages et du tourisme, composante majeure du commerce international, représentait 10,4 % du PIB mondial en 2019, le tourisme culturel figurait parmi les secteurs affichant la croissance la plus rapide. Selon une enquête réalisée en 2018 par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) auprès de 69 États Membres, le secteur représentait 40 % du tourisme mondial, d'après les estimations, et était au cœur des priorités des gouvernements nationaux, qui étaient 90 % à l'avoir intégré dans leurs politiques touristiques. En outre, le tourisme culturel est mentionné de plus en plus fréquemment dans les examens nationaux volontaires, ce qui témoigne d'une compréhension croissante des effets transformateurs du secteur sur les perspectives de développement durable. Toutefois, les chiffres du tourisme mondial pour 2021 devraient demeurer inférieurs aux niveaux observés avant la pandémie, une baisse de 83 % des arrivées de touristes internationaux ayant été enregistrée au premier trimestre de 2021 par rapport à 2020.

22. Si la pandémie a considérablement perturbé l'économie culturelle, elle a également mis en lumière l'importance des emplois et des revenus liés à la culture. Les répercussions économiques ne touchent pas uniquement le secteur culturel, celui-ci étant étroitement lié à de nombreuses autres industries qui contribuent largement à l'économie mondiale, telles que les voyages, l'alimentation, les loisirs et l'hôtellerie. Ces répercussions ont été plus lourdes encore dans les pays à revenu faible ou intermédiaire dont le PIB et l'emploi dépendent largement du tourisme culturel. Toutefois, les campagnes de vaccination de masse contre la COVID-19 entraînent une augmentation du tourisme national et la réouverture des pays au tourisme international, notamment en Europe. La pandémie ayant exacerbé la vulnérabilité des professionnels et des entreprises du secteur culturel, l'incidence économique et sociale de la culture est également devenue plus visible pour les décideurs politiques, ce qui a incité les pays à adapter leurs politiques.

23. Les pays investissent de plus en plus dans l'économie culturelle et créative à l'appui du développement durable, notamment dans le contexte des stratégies nationales de relèvement après la COVID-19. Parmi les nombreux cadres nationaux relatifs à l'économie créative récemment élaborés ou révisés, citons une stratégie en faveur des industries culturelles et créatives (Zimbabwe), une stratégie nationale pour la culture (Albanie), une initiative baptisée « Creative Circles » (Égypte) et une stratégie nationale en faveur du savoir-faire artisanal (Portugal). La culture et le tourisme sont des composantes essentielles de la stratégie de diplomatie économique du Cambodge et ont été intégrés dans la loi relative aux investissements adoptée en 2020 par le Viet Nam. Enfin, le tourisme culturel est un élément crucial du plan directeur pour un tourisme durable élaboré par le Panama. De nombreux pays ont fourni un appui d'urgence aux organisations culturelles et aux professionnels du secteur touchés par la pandémie, dans le cadre de dispositifs ciblant spécifiquement le secteur culturel ou de programmes de soutien financier visant à faciliter la reprise économique. À titre d'exemple, l'Allemagne a approuvé un plan de relance économique complet d'un montant allant jusqu'à 2 milliards d'euros à l'appui du secteur de la culture pour 2020 et 2021, et la Tunisie a créé un fonds de relance de la

culture qui constitue une modalité novatrice de dotation publique-privée. D'autres formes de soutien ont fait bouger les lignes, notamment le financement participatif et la participation des banques d'investissement et des organisations à but non lucratif, de sorte que le financement de la culture s'oriente progressivement vers des partenariats public-privé plus solides et une mobilisation accrue de la société civile. Les pays appuient également la tenue de débats politiques plus larges en matière d'économie créative dans le cadre de forums internationaux tels que le Grand Forum mondial des arts, de la culture, de la créativité et de la technologie ou le Sommet de la culture Abou Dhabi, organisés respectivement par la Colombie et les Émirats arabes unis.

24. Les efforts visant à mettre la culture au service d'un développement économique durable bénéficient d'un soutien croissant de la part des organisations internationales et régionales, qui ont renforcé leur appui en faveur de l'économie créative, du tourisme culturel et des musées en fournissant des aides financières et en élaborant des orientations générales ou des outils de suivi. Grâce à ses conventions et programmes culturels, ainsi qu'à ses 21 centres spécialisés de catégorie 2, l'UNESCO continue d'aider les pays et les populations à mettre à profit la culture pour promouvoir des moyens de subsistance durables. Au cours de la période considérée, le Fonds international pour la diversité culturelle a octroyé un financement d'un montant total de 1,2 million de dollars à 17 projets mis en œuvre dans 16 pays en développement ou parmi les moins avancés. Le Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable de l'UNESCO vise à appuyer la transition vers des modèles touristiques plus résilients dans le cadre d'initiatives telles que l'Engagement de l'UNESCO en faveur du tourisme durable, lancé en partenariat avec le groupe Expedia, au titre duquel les entreprises sont tenues de promouvoir la culture locale. De même, l'organisation et National Geographic ont créé des plateformes en ligne telles que « World heritage journeys Europe » et « World heritage journeys Buddha » (Bangladesh, Inde et Népal) avec le soutien de l'Union européenne et de l'Agence de coopération internationale de la République de Corée, respectivement. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement continue de suivre les données relatives à l'économie créative aux niveaux national et mondial. Les banques régionales de développement s'impliquent de plus en plus dans le secteur culturel : la Banque africaine de développement appuie l'industrie de la mode du continent dans le cadre du programme Fashionomics Africa, tandis que la Banque de développement des Caraïbes octroie aux organisations culturelles des subventions pouvant aller jusqu'à 1,4 million de dollars. De même, la Banque interaméricaine de développement a lancé un cours en ligne ouvert à toutes et à tous pour renforcer les compétences au sein des industries culturelles et créatives, qu'elle appelle collectivement l'« économie orange ». L'Organisation des États américains a appuyé la mise en œuvre de programmes de tourisme patrimonial durable dans toute la région. De plus en plus de projets de développement nationaux et régionaux sont axés sur l'économie créative. C'est notamment le cas du programme Transcultura de l'UNESCO et du projet « Creative Caribbean » financé par l'Union européenne, qui visent à stimuler l'économie culturelle par la création d'emplois et à promouvoir le développement durable dans les Caraïbes.

C. Sauvegarder le patrimoine culturel et mettre la culture au service de la paix et de la réconciliation

25. Ces dix dernières années, la sauvegarde de la culture est devenue un impératif de sécurité. La culture a été instrumentalisée pour créer des divisions et prise pour cible dans le cadre des conflits. Les attaques délibérées contre le patrimoine culturel sont des tentatives visant à annihiler la diversité culturelle. De même, l'essor du trafic

de biens culturels, qui est étroitement lié à la criminalité internationale, ainsi que du pillage et de la contrebande, comme mentionné dans la résolution 2199 (2015) du Conseil de sécurité, privent les communautés de leur mémoire culturelle et sapent les fondements de la cohésion sociale. La désinformation et les discours haineux s'intensifient. En 2020, 978 violations de la liberté artistique ont été signalées dans 89 pays. Globalement, la recrudescence des menaces qui pèsent sur la culture a contribué à un recul mondial de l'exercice des droits culturels en limitant la pratique d'activités culturelles et l'accès à la culture, tendance mondiale documentée dans les 21 rapports thématiques annuels publiés depuis 2009 par la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels. Ces dernières années, l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales ont qualifié les attaques visant le patrimoine culturel et les minorités culturelles d'atteintes aux droits culturels. Dans son rapport mondial de 2019, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'est fait l'écho de cette préoccupation en réaffirmant que les droits économiques, sociaux et culturels étaient indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable.

26. Dans ce contexte, les efforts mondiaux visant à protéger la culture en tant que fondement de la paix se sont intensifiés. L'UNESCO a pris la tête de la lutte contre les attaques visant la culture, conformément à la résolution 2347 (2017) du Conseil de sécurité, première résolution du genre entièrement consacrée au patrimoine culturel. Ce faisant, l'organisation s'appuie sur ses conventions et programmes culturels pour mobiliser la communauté internationale et renforcer le rôle de la culture dans le cadre de l'action humanitaire et des initiatives en matière de sécurité et de consolidation de la paix. La coopération avec les autres entités des Nations Unies et les partenaires internationaux en matière de patrimoine culturel et de lutte contre le trafic a été élargie. Parmi ces entités et partenaires figurent le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et l'Équipe spéciale du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation mondiale des douanes, l'Institut international pour l'unification du droit privé, le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels, le Conseil international des musées, le Conseil international des monuments et des sites, le Bouclier bleu international, le Comité international de la Croix-Rouge, la Cour pénale internationale et le Conseil de sécurité. Dans le prolongement de ces efforts, le Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé a lancé un programme intitulé « Patrimoine pour la paix » afin de renforcer le rôle que joue le patrimoine culturel dans la prévention et le règlement des conflits et le relèvement postconflit. L'ONUDC a intégré la culture dans ses programmes de prévention du crime au niveau local. L'UNESCO, l'ONUDC et l'Organisation mondiale des douanes ont mené conjointement plusieurs activités de formation à la prévention du trafic de biens culturels au Cambodge, à Cuba, en Jordanie, au Myanmar, au Panama, en République démocratique populaire lao et en Thaïlande.

27. Au cours de la période considérée, la dimension culturelle de la consolidation de la paix et du développement a été mise au service de la prévention des conflits et du relèvement postconflit dans le cadre de plusieurs initiatives nationales et régionales. En Iraq, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative phare de l'UNESCO baptisée « Faire revivre l'esprit de Mossoul », qui a été lancée en 2018 pour revitaliser l'activité culturelle de la ville en donnant aux populations locales, en particulier aux jeunes, les moyens de reconstruire leurs monuments et quartiers historiques. Comme suite à l'explosion survenue au Liban en août 2020, l'UNESCO a lancé l'initiative « Li Beirut » pour remettre en état des bâtiments historiques, des écoles, des musées et des espaces créatifs en tirant parti du pouvoir de la culture pour promouvoir la reconstruction, la résilience et l'inclusion. De telles

mesures s'inscrivent de plus en plus souvent dans des cadres nationaux, notamment en Afghanistan, où a récemment été créé un comité national pour la conservation des biens culturels en temps de guerre. Au niveau régional, les ministres de la culture du Groupe de cinq pays du Sahel, dans leur déclaration de Ouagadougou, ont mis l'accent sur le rôle positif que jouait la culture dans la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre ce fléau. Le rôle de la culture dans la promotion du dialogue régional et de la sécurité est également au cœur du mandat du Conseil des ministres de la culture de l'Europe du Sud-Est, et le Conseil de l'Union européenne a adopté des conclusions sur la médiation en faveur de la paix et sur le patrimoine culturel dans les situations de conflit et de crise.

28. Par ailleurs, les pays recourent de plus en plus à la culture pour favoriser la réconciliation. En Colombie, comme suite à la signature de l'accord de paix de 2016, un projet financé par l'UNESCO et mené par la Fundación Universidad del Norte a permis la réintégration d'ex-combattants dans la vie civile grâce à l'utilisation du patrimoine vivant comme outil de dialogue. Au Mali, une cérémonie de réparation symbolique organisée par le Fonds au profit des victimes et la Cour pénale internationale, en collaboration avec le Gouvernement, s'est tenue en mars 2021 à Bamako pour commémorer la destruction du patrimoine culturel de Tombouctou. En Côte d'Ivoire, 400 jeunes agents communautaires ont été formés aux fonctions de médiateur(trice) de paix en vue de renforcer les partenariats interethniques traditionnels dans le cadre d'une initiative lancée par le Ministère de la culture, avec le soutien de l'UNESCO, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

29. Le renforcement du dialogue interculturel s'est accéléré dans le cadre de la Décennie internationale du rapprochement des cultures. L'UNESCO a mené des recherches, mis en œuvre des initiatives en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation et préparé le rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix. Inspiré par le mouvement Black Lives Matter, le Conseil international des monuments et des sites a lancé un groupe de réflexion sur les pratiques antiracistes en matière de patrimoine. En partenariat avec l'Institute for Economics and Peace, l'UNESCO a élaboré un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer le dialogue interculturel. Au cours de l'Année internationale des langues autochtones (2019), 882 manifestations et activités visant à sauvegarder et à promouvoir les langues et les cultures autochtones ont été organisées partout dans le monde pour renforcer le respect de la diversité culturelle. La Déclaration de Los Pinos [Chapultepec], intitulée « Lancer une décennie d'action pour les langues autochtones » et adoptée lors d'une manifestation de haut niveau organisée conjointement par l'UNESCO et le Mexique, a jeté les bases de la prochaine Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032) proclamée par l'Assemblée générale en décembre 2019 (voir le document publié sous la cote [A/74/396](#) et la résolution [74/135](#) de l'Assemblée générale), dans le cadre de laquelle l'UNESCO jouera le rôle d'institution pilote.

30. La promotion de la diversité culturelle comme moyen de favoriser le dialogue et l'inclusion sociale et de lutter contre la discrimination est au cœur de plusieurs mesures adoptées au niveau national. Le Canada a créé un secrétariat fédéral de lutte contre le racisme et un comité du (de la) Sous-Ministre de la diversité et de l'inclusion qui ont été chargés de diriger une stratégie interministérielle visant à lutter contre le racisme systémique, la discrimination et les discours haineux. La Malaisie a créé un ministère de l'unité nationale et adopté une politique nationale visant à promouvoir l'unité parmi les communautés de diverses origines ethniques, religieuses et culturelles. En Afrique du Sud, un pacte de cohésion sociale et d'édification de la nation qui prendra la forme d'un accord collectif visant à s'attaquer aux problèmes

sociétaux est en cours d'élaboration. Certains pays ont recours à l'éducation pour promouvoir la diversité culturelle en favorisant des stratégies multiculturelles et interconfessionnelles en matière d'éducation et de citoyenneté mondiale ou en investissant dans la connaissance du patrimoine. À titre d'exemple, le Chili a mis les peuples autochtones et afrodescendants au centre de ses politiques culturelles et linguistiques, tandis que les Pays-Bas ont adopté un code de diversité et d'inclusion. En Égypte, comme suite à l'ouverture du Musée national de la civilisation égyptienne en 2021, avec le soutien de l'UNESCO, des stratégies éducatives ont été élaborées pour promouvoir la diversité culturelle auprès des jeunes en les encourageant à découvrir leur patrimoine afin de jeter les bases d'une coexistence pacifique.

31. La mobilisation croissante en faveur de la diplomatie culturelle aux niveaux national et régional a été encore renforcée pour appuyer les processus d'intégration sous-régionale et régionale et promouvoir les partenariats stratégiques. Dans les pays d'Amérique centrale, la Coordination éducative et culturelle centraméricaine du Système d'intégration de l'Amérique centrale a approuvé une stratégie sous-régionale visant à mettre la culture au service de l'intégration régionale. Les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial de pratiques liées au patrimoine vivant partagées par plusieurs États – telles que l'art de la miniature en Azerbaïdjan, en Ouzbékistan et en République islamique d'Iran, la culture apicole dans les arbres au Bélarus et en Pologne et le tissage traditionnel Al Sadu en Arabie saoudite et au Koweït – et la proposition d'inscription présentée conjointement par l'Allemagne et la Tchéquie pour la région minière Erzgebirge/Krušnohoří témoignent de la capacité de la culture de favoriser des approches collaboratives et inclusives en matière de promotion de la paix et de la coopération. De même, le programme des Routes de la Soie de l'UNESCO a joué un rôle déterminant dans le renforcement de la coopération régionale entre les 40 pays participants tout en ouvrant de nouvelles perspectives en matière de tourisme culturel.

D. Tirer parti des effets de synergie entre la culture et la nature pour promouvoir l'action climatique et la protection de la diversité biologique

32. Les répercussions multiformes des changements climatiques sur le patrimoine culturel sont désormais pleinement établies, notamment dans le rapport du Secrétaire général sur le Sommet de 2019 sur l'action climatique et la voie à suivre en 2020, dans lequel l'UNESCO a été chargée de diriger des initiatives en matière de sensibilisation, d'analyse et de renforcement des connaissances relatives à la culture à l'appui de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets. Les changements climatiques mettent en péril le tiers des 252 sites naturels du patrimoine mondial de l'UNESCO et sont désormais considérés comme la menace la plus importante pour le patrimoine naturel. L'augmentation des températures et l'acidification des océans, y compris le blanchissement des coraux qui en résulte, mettent en danger les sites marins du patrimoine mondial. Les incendies, les inondations, les épisodes de sécheresse, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer sont autant de menaces pour la conservation de l'ensemble des sites du patrimoine mondial. L'augmentation de la température des sols peut mettre en péril les sites archéologiques. En outre, les changements climatiques perturbent les pratiques sociales et culturelles, menacent les connaissances et les moyens de subsistance traditionnels, nuisent aux capacités d'adaptation des communautés et ont de lourdes répercussions économiques sur les populations locales. Les petits États insulaires en développement – dont la diversité culturelle et la diversité biologique sont intimement liées – sont particulièrement menacés, notamment parce qu'ils dépendent du tourisme côtier.

33. Globalement, la culture demeure insuffisamment exploitée en tant que moyen d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Les sites désignés par l'UNESCO, notamment ceux qui sont classés au patrimoine mondial, ainsi que les réserves de biosphère et les géoparcs, protègent quelque 10 millions de kilomètres carrés de patrimoine culturel et de diversité biologique partout dans le monde en faisant office de puits de carbone qui absorbent les émissions de gaz à effet de serre présentes dans l'atmosphère. Les sites du patrimoine mondial, notamment les sites urbains, sont également des laboratoires utiles pour étudier les effets des changements climatiques et mettre à l'essai des solutions à faible intensité de carbone. En outre, les connaissances traditionnelles, telles que les stratégies locales en matière de sécurité alimentaire ou les techniques de gestion de l'eau et des terres, notamment celles portées par les communautés autochtones, sont une source essentielle de résilience et d'adaptation, comme l'ont reconnu les signataires de l'Accord de Paris.

34. L'action climatique fait l'objet d'un intérêt croissant de la part des décideurs politiques dans le contexte de la préservation du patrimoine culturel et naturel. À la demande des États parties à la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, le document d'orientation de 2017 sur l'impact du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial a été mis à jour afin de formuler des recommandations orientées vers l'action à l'appui de l'adaptation aux effets des changements climatiques. Les orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention ont également été mises à jour pour promouvoir la participation des communautés autochtones à la gestion du patrimoine, notamment dans le domaine de l'action climatique. Au cours de la période considérée, 11 éléments du patrimoine culturel immatériel et 11 sites du patrimoine mondial ont été inscrits au titre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, respectivement. Ces éléments et sites illustrent la contribution du patrimoine à l'adaptation aux changements climatiques. Au cours de la période, l'UNESCO a reconnu 42 réserves de biosphère et 23 géoparcs dans 50 pays. L'organisation a renforcé sa coopération avec le Groupe de liaison sur les conventions concernant la diversité biologique, qui participe à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et avec les secrétariats de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, qui favorisent la connectivité écologique et luttent contre le commerce illégal des espèces sauvages. Pour aider le secteur privé à participer à l'action climatique, l'UNESCO a élaboré un guide pratique à l'intention des compagnies d'assurances afin d'encourager les investissements ne contribuant pas aux changements climatiques sur les sites du patrimoine mondial, et conclu un accord avec British Petroleum aux fins de l'interruption de l'exploration et de l'exploitation pétrolières et gazières sur ces sites.

35. Les mesures de surveillance des effets des changements climatiques sur le patrimoine culturel ont été renforcées. L'UNESCO, le Groupe sur l'observation de la terre (GEO) et GEO Grèce ont lancé l'Observatoire du climat du patrimoine urbain pour surveiller l'incidence des changements climatiques sur les sites du patrimoine mondial et appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation. Dans le prolongement du Sommet sur l'action climatique, l'UNESCO et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), sous la coordination de la Grèce, ont lancé une initiative visant à lutter contre les effets des changements climatiques sur le patrimoine culturel, notamment au moyen d'un dispositif souple permettant de rapprocher les différentes connaissances scientifiques afin de contribuer à l'action menée au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'OMM a certifié quelque 117 stations d'observation centenaires en reconnaissance de la valeur culturelle et scientifique qu'elles revêtent pour l'évaluation de la variabilité du climat.

36. Le patrimoine marin est de plus en plus mis à profit pour protéger les océans, notamment dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), initiative placée sous la direction de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. Les sites marins du patrimoine mondial, qui représentent au moins 21 % de la superficie mondiale des écosystèmes stockant du carbone bleu, et dont les réserves de carbone équivalent à environ 10 % des émissions de gaz à effet de serre produites chaque année dans le monde, s'emploient à élaborer des stratégies de renforcement de la résilience, comme indiqué dans la publication intitulée « Gardien des réserves mondiales de carbone bleu », parue en 2021. En Australie, une stratégie d'adaptation aux changements climatiques a été mise en place sur la Côte de Ningaloo, site inscrit au patrimoine mondial, dans le cadre de l'initiative « Resilient Reefs » (Récifs résilients), qui vise à élaborer des stratégies de renforcement de la résilience pour quatre autres récifs coralliens inscrits au patrimoine mondial au Belize, en France et aux Palaos. De même, au titre de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, les effets de synergie entre sciences de la mer et archéologie sous-marine sont mis à profit pour offrir des solutions intégrées en matière de gestion des océans tout en contribuant à l'économie bleue grâce au développement du tourisme, à la plongée de loisir et aux musées sous-marins.

37. D'autres initiatives mondiales ont permis de promouvoir la contribution de la culture à l'action climatique. En vue de sensibiliser l'opinion à l'importance que revêtent les pratiques agricoles traditionnelles pour assurer une production alimentaire durable, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a reconnu six nouveaux Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial au Brésil, en Espagne, au Maroc, en République de Corée et en Tunisie, qui associent diversité biologique dans l'agriculture, écosystèmes résilients et patrimoine culturel d'exception. Le rôle de la culture dans l'utilisation durable des ressources naturelles a été souligné lors du lancement de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030). Dans le cadre de son initiative « Faith for Earth », le Programme des Nations Unies pour l'environnement étudie la contribution des organisations d'inspiration religieuse et du dialogue interculturel à la restauration des écosystèmes.

38. Certains pays s'attachent à renforcer les liens entre les politiques culturelles et climatiques au niveau national, mais ces domaines indissociables demeurent insuffisamment pris en compte. À titre d'exemple, l'Algérie et la Jamaïque ont intégré la culture dans leurs plans nationaux de protection de la diversité biologique, tandis que la France a formulé des recommandations portant spécifiquement sur le patrimoine culturel et naturel dans son plan national d'adaptation aux changements climatiques. Pour sa part, la Finlande a élaboré une stratégie culturelle et environnementale visant à utiliser l'art et la culture pour sensibiliser l'opinion aux questions liées aux changements climatiques et au développement durable.

39. Par ailleurs, des activités d'évaluation des besoins et de gestion des risques de catastrophe sont mises en œuvre en vue d'atténuer les effets des changements climatiques sur le patrimoine culturel. Les dommages subis par le secteur culturel à El Salvador et au Honduras comme suite aux tempêtes tropicales de 2020 ont été examinés dans le cadre du processus d'évaluation des besoins après la catastrophe afin d'éclairer les efforts de relèvement au niveau national. Au Népal, une carte des risques archéologiques a été établie pour les 235 sites de la région de Lumbini. Le Japon a créé un centre de gestion des risques de catastrophe en 2020 afin de protéger son patrimoine culturel. Au cours de la période considérée, le Fonds d'urgence UNESCO pour le patrimoine a alloué un financement d'un montant de 1,7 million de dollars à 38 projets dans 38 pays. Le rôle que joue le patrimoine culturel immatériel dans l'action menée pour assurer la préparation, la résilience et le relèvement a été

davantage pris en compte dans les recommandations formulées à l'appui de la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Pour renforcer le rôle du patrimoine culturel dans la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et le renforcement de la résilience, le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels a élaboré un programme baptisé « Aide d'urgence et résilience pour le patrimoine culturel en temps de crise ».

40. Il demeure indispensable d'ancrer la culture dans le programme d'action mondial pour le climat, comme souligné dans le rapport du Secrétaire général sur le Sommet de 2019 sur l'action climatique et la voie à suivre en 2020. Lors du Sommet, l'UNESCO a été chargée de former un comité de suivi afin de poursuivre les activités visant à faire mieux connaître l'Initiative pour la protection du patrimoine culturel et naturel contre les effets du changement climatique, avec le soutien du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Grèce, et d'élaborer des programmes visant à atténuer ces effets sur le patrimoine. Le rôle de la culture dans l'action climatique a été mentionné à la cinquante-deuxième session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). En 2020, le GIEC, l'UNESCO et le Conseil international des monuments et des sites ont lancé une initiative sur le patrimoine culturel et les changements climatiques en vue d'évaluer l'état des connaissances et de préparer une réunion internationale d'experts sur la culture, le patrimoine et les changements climatiques, qui sera organisée à la fin de 2021 pour promouvoir l'intégration de la culture dans le programme d'action mondial pour le climat. La question de la culture a également été examinée dans le cadre des préparatifs de la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en 2019, et pendant la Conférence elle-même. En 2020, un dispositif flexible visant à accélérer l'action et à renforcer la coopération à l'appui de la lutte contre les effets des changements climatiques sur le patrimoine culturel et naturel a été mis en place sous la direction de la Grèce.

41. Le rôle de la culture dans l'action climatique est à l'ordre du jour d'un nombre croissant de manifestations mondiales et régionales consacrées aux questions politiques. Il figure notamment parmi les questions prioritaires qui seront examinées à la réunion des ministres de la culture du G20 en 2021. La Commission européenne a intégré le patrimoine culturel dans sa stratégie régionale visant à rendre les bâtiments écologiques, tandis que l'organisation de protection du patrimoine Europa Nostra et le Conseil international des monuments et des sites ont publié un document d'orientation sur le rôle du patrimoine culturel dans le pacte vert pour l'Europe. Le Conseil de l'Europe s'appuie sur sa Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société pour faire progresser l'action climatique et avancer sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable.

E. Promouvoir l'égalité des genres et la participation des jeunes en mettant la culture au service de l'accès, de l'inclusion et de l'équité

42. Les femmes et les jeunes continuent de faire face à de profondes inégalités dans l'industrie culturelle. Si les femmes sont bien représentées dans ce secteur, elles sont trop peu nombreuses à occuper des fonctions créatives de haut niveau et des postes de décision, et l'écart de rémunération avec les hommes demeure substantiel. Les inégalités ont été exacerbées par la pandémie, les femmes d'ascendance africaine et les femmes autochtones étant particulièrement susceptibles de rencontrer des obstacles, ainsi que le montre le rapport de l'UNESCO intitulé « Genre et créativité : des avancées au bord du précipice », publié en 2021. Comme l'a souligné

L'Organisation internationale du Travail dans une note d'orientation de 2020, le harcèlement sexuel demeure monnaie courante dans l'industrie du spectacle. Les jeunes sont également considérés comme un groupe prioritaire dans de nombreux pays, en particulier depuis le début de la crise sanitaire, qui les a touchés de façon disproportionnée alors qu'ils étaient déjà trois fois plus susceptibles que les adultes d'être au chômage. La part que représentent les jeunes dans le secteur de la création est plus élevée dans les pays à faible revenu, comme l'a souligné la Banque mondiale dans un récent rapport. Au Pakistan, par exemple, près d'un tiers des personnes employées dans le secteur de la culture ont moins de 24 ans, tandis qu'au Ghana et en Ouganda, plus de 25 % des personnes travaillant dans l'économie créative sont des jeunes.

43. Au cours de la période considérée, de plus en plus de pays ont utilisé la culture pour promouvoir l'égalité des genres et la participation des jeunes. À titre d'exemple, la France a élaboré en 2018 une « feuille de route Égalité » visant à orienter ses politiques culturelles en matière d'égalité des genres, tandis que l'Argentine a adopté des quotas pour promouvoir l'accès des artistes féminines aux manifestations musicales et la diversité de genre dans le monde de la scène. L'Allemagne et l'Autriche ont créé des centres de confiance où les victimes de harcèlement et de violence dans le secteur culturel peuvent recevoir un soutien psychologique et juridique. Compte tenu de la croissance soutenue des industries culturelles et créatives, le Lesotho et la Serbie ont mis en œuvre des stratégies à l'intention des jeunes dans lesquelles la culture et la créativité sont considérées comme des composantes essentielles. Un engagement politique soutenu au niveau national est nécessaire pour mettre le pouvoir transformateur de la culture au service de l'élaboration de politiques tenant compte des jeunes et des questions de genre, notamment en produisant des données ventilées par genre et par âge afin d'éclairer l'élaboration de politiques porteuses de changement et de promouvoir l'emploi et l'autonomisation.

44. D'autres efforts analogues sont appuyés par des organisations régionales et internationales. L'UNESCO a lancé deux projets à l'intention des jeunes créatrices, dont l'initiative « You are next », qui vise à promouvoir l'égalité des genres dans les industries numériques créatives, environnement particulièrement difficile pour les femmes, en vue de renforcer les compétences techniques des jeunes femmes et leurs capacités en matière de gestion d'entreprises dans l'État de Palestine, au Mexique, au Sénégal et au Tadjikistan. À Nara (Japon), 10 jeunes réalisatrices africaines originaires d'Afrique du Sud, du Burkina Faso, du Kenya, du Nigéria et du Sénégal ont également bénéficié d'une résidence artistique destinée à renforcer leurs compétences et à leur ouvrir l'accès aux marchés internationaux. L'UNESCO appuie les efforts déployés par la Colombie pour faire le point de la situation des femmes dans les secteurs de l'édition et de l'audiovisuel. L'organisation s'emploie également à élaborer un cadre de données ventilées par genre pour le secteur cinématographique en Indonésie et à aider le Sénégal à mettre au point un diplôme de gestion culturelle, dont la première promotion sera composée exclusivement de femmes. Au Pérou, la bourse UNESCO-Mali destinée aux administratrices culturelles permet de promouvoir l'emploi des femmes dans le secteur de la culture. Au Samoa, l'UNESCO, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population et le PNUD s'unissent dans l'action pour mettre la culture au service de la lutte contre les stéréotypes de genre et les inégalités profondément enracinées dans certaines communautés. L'UNESCO continue d'organiser le Forum annuel des jeunes sur le patrimoine mondial pour fournir un appui aux jeunes et leur permettre de mieux connaître le patrimoine mondial et de le protéger des menaces qui pèsent sur lui. En 2019, un nouveau réseau de jeunes « messagers du patrimoine culturel » est né d'une initiative lancée par

l'UNESCO et l'Union européenne en vue de promouvoir la responsabilité sociale dans le cadre des activités de préservation et d'encourager les jeunes à œuvrer en faveur de changements positifs au sein de la société. Lors du Forum arabe des jeunes professionnels du patrimoine mondial, les participants ont examiné les liens qui existaient entre consolidation de la paix et préservation et promotion du patrimoine mondial. En 2020, le prix international UNESCO-Bangladesh Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman pour l'économie créative a été créé pour récompenser les initiatives exceptionnelles qui favorisent la participation des jeunes à l'économie créative.

F. Bâtir des villes et des établissements humains durables grâce à des stratégies de régénération centrées sur la culture

45. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les villes durables sont considérées comme un point d'entrée stratégique pour la promotion de la culture. L'objectif de développement durable n° 11 est le seul à comporter une cible directement liée à la culture (cible 11.4), qui témoigne du rôle de la culture dans l'action menée en faveur de villes ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables. Dans le prolongement de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III, tenue en octobre 2016), la culture et la créativité se sont vu accorder une place centrale dans le dialogue mondial sur le développement urbain durable tenu à l'occasion du dixième Forum urbain mondial du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), organisé en 2020. Parallèlement à cela, l'Arménie et la Finlande ont indiqué avoir accéléré le processus visant à transférer leurs compétences culturelles aux autorités locales.

46. Le patrimoine culturel et les industries culturelles et créatives sont de plus en plus mis à profit pour appuyer la durabilité urbaine. Au cours de la période considérée, 66 villes de 49 pays ont rejoint le Réseau des villes créatives de l'UNESCO, qui compte désormais 246 villes dans 80 pays. Les sites du patrimoine mondial de 313 zones urbaines et les villes membres du Réseau s'attachent à adapter les objectifs de développement durable au contexte local en cultivant le goût de la diversité culturelle, en sauvegardant le patrimoine naturel et culturel et en renforçant l'inclusion sociale. En 2019, l'UNESCO a lancé une plateforme des villes pour maximiser l'incidence de ses réseaux de villes spécialisées dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences afin d'appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ce laboratoire d'idées permet d'échanger des connaissances et d'encourager l'élaboration de stratégies novatrices visant à promouvoir une éducation de qualité, la justice sociale, la réhabilitation urbaine, l'action climatique et la réduction des risques de catastrophe.

47. Grâce à son rôle moteur dans le progrès économique, social et environnemental, la culture s'est progressivement imposée comme un moyen de promouvoir le développement urbain durable. Les Villes de design de l'UNESCO, qui font partie du Réseau des villes créatives, se sont employées à encourager la réutilisation de bâtiments historiques comme logements et ont utilisé la culture dans les espaces publics pour favoriser les déplacements à pied et contribuer à la sécurité et au bien-être de la population, en particulier pendant la pandémie. La culture et la créativité peuvent accroître la résilience en appuyant les changements de comportement, en entraînant une adaptation des modes de production et de consommation et en favorisant l'utilisation durable des ressources naturelles. Lors du Forum mondial organisé sur le thème « Culture et nourriture : stratégies innovantes pour le développement durable », qui s'est tenu à Parme (Italie) en 2019, les Villes créatives de la gastronomie de l'UNESCO ont montré comment les industries culturelles et créatives contribuaient à la prévention du gaspillage alimentaire, à la

mobilisation des jeunes en faveur de la transformation de la société et à la promotion des liens entre villes et campagnes à l'appui de l'action climatique.

48. La pandémie a mis en lumière la capacité de la culture de contribuer au relèvement et à la résilience des villes par la connaissance, l'innovation et le dialogue interculturel. Les stratégies de régénération urbaine fondées sur la culture se sont révélées essentielles pour aider les villes à mieux faire face à des difficultés telles que les inégalités d'accès, la discrimination et l'exclusion. Dans ce contexte, l'Organisation mondiale de cités et gouvernements locaux unis a élaboré un document intitulé « Charte de Rome 2020 : le droit à participer pleinement et librement à la vie culturelle est vital pour nos villes et nos communautés ». La riposte des gouvernements locaux face à la pandémie a également montré combien il importait de mettre le capital culturel et créatif des villes au service des efforts déployés pour endiguer la crise. À cet égard, la publication intitulée « Réponses des Villes créatives de l'UNESCO à la COVID-19 » documente les mesures prises dans 90 villes. Les plateformes numériques sont essentielles pour mettre à profit le capital culturel et maximiser l'engagement civique et l'inclusion dans des zones urbaines de plus en plus diverses.

49. Des outils et des mécanismes de décision qui accordent une place centrale à la culture, à la créativité et à l'innovation ont été élaborés à l'appui d'un développement urbain durable. En mai 2021, l'UNESCO et la Banque mondiale ont publié un document d'orientation intitulé « Villes, cultures et créativité : valoriser la culture et la créativité pour un développement urbain durable et une croissance inclusive », dans lequel elles ont formulé des lignes directrices visant à tirer parti des industries culturelles et créatives pour favoriser le développement urbain durable, la compétitivité des villes et l'inclusion sociale. Des indicateurs propres aux villes ont été intégrés dans les « Indicateurs Culture 2030 » de l'UNESCO, qui servent à mesurer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable en milieu urbain. De même, la culture fait aujourd'hui partie des cinq composantes essentielles du cadre mondial de suivi des villes d'ONU-Habitat. La capacité de la culture de promouvoir le développement urbain durable est devenue plus manifeste encore pendant la pandémie, comme en témoignent les orientations générales formulées par certaines organisations intergouvernementales et banques de développement régionales. À titre d'exemple, le patrimoine et le tourisme culturels sont considérés comme des domaines prioritaires dans la stratégie de conservation du patrimoine des villes historiques mise en œuvre par l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences ainsi que dans la politique relative aux secteurs urbains élaborée par la Banque islamique de développement.

III. Conclusions

50. La mobilisation internationale en faveur de la culture et du développement durable s'est renforcée au cours de la période considérée. La revitalisation du dialogue multilatéral aux niveaux mondial et régional, notamment dans le cadre du Forum des ministres de la culture de l'UNESCO et du Sommet du G20, lors duquel la question de la culture a été examinée, illustre cette tendance mondiale. Les progrès accomplis dans l'intégration de la culture dans les cadres, les politiques et les plans de développement durable au niveau des pays – comme le montrent les examens nationaux volontaires présentés au forum politique de haut niveau pour le développement durable –, ainsi que l'intérêt politique accru suscité par la diplomatie culturelle et le renforcement des instruments de gouvernance et des outils statistiques visant à suivre l'incidence de la culture sur la réalisation des objectifs de développement durable, témoignent également de cette évolution. Ces éléments

nouveaux alimenteront les débats de la conférence MONDIACULT, qui sera organisée par l'UNESCO et le Gouvernement mexicain en septembre 2022, et éclaireront les décisions qui y seront prises. Pour l'avenir, la reconnaissance du pouvoir transformateur de la culture au sein des sociétés, rendu plus manifeste encore par les perturbations liées à la pandémie, ouvre de nouvelles possibilités de redynamiser le dialogue multilatéral.

51. L'adaptation du secteur culturel à la transformation numérique demeure un défi majeur qu'il faudra relever pour tirer parti du potentiel économique de la culture et veiller à ne laisser personne de côté. Si les avantages économiques et sociaux liés à la culture sont désormais établis et de plus en plus perceptibles en tant que moteurs des économies mondiales et instruments au service des villes et des établissements humains durables, les États Membres ont estimé qu'il était urgent d'aborder les questions liées à la diversité culturelle et à l'équité dans l'environnement numérique afin de bâtir des sociétés ouvertes, inclusives et pluralistes. Assurer la juste rémunération des artistes et des professionnels de la culture dans la sphère numérique tout en renforçant leurs droits économiques et sociaux, notamment en donnant une vigueur nouvelle à la recommandation relative à la condition de l'artiste adoptée à la vingt-et-unième session de l'UNESCO, tenue en 1980, constitue également une priorité majeure. Du point de vue économique, social et éthique, il est en outre essentiel d'assurer un accès équitable à la culture en ligne et de protéger la diversité culturelle et linguistique. Plus largement, pour permettre à la culture de générer des moyens de subsistance plus durables et de façonner l'avenir du travail, il importe de diversifier l'économie culturelle dans les différents secteurs qui la composent, d'investir de façon plus robuste et systématique dans la participation des femmes et des jeunes et de promouvoir des modèles commerciaux plus inclusifs, notamment en matière de tourisme culturel.

52. Le renforcement des liens entre la culture et l'éducation est de plus en plus considéré comme un élément indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable et à la préparation des citoyennes et citoyens de demain. La culture et l'éducation sont des piliers du développement humain et social dont l'action combinée apporte de multiples avantages dans tous les domaines couverts par les politiques publiques. L'intégration de la culture dans l'éducation et l'apprentissage et la mise à profit des institutions et des espaces culturels aux fins du renforcement des connaissances et des compétences devraient être systématisées en tant que moyens essentiels de repenser l'éducation. À l'avenir, les effets de synergie entre la culture et l'éducation ouvriront la voie à l'innovation et au renforcement des capacités d'adaptation des générations actuelles et futures, ce qui permettra aux apprenants de s'adapter à un environnement en rapide évolution et de contribuer véritablement au développement durable.

53. La sauvegarde de la diversité et du patrimoine culturels est devenue un impératif de sécurité et est essentielle pour bâtir un monde plus stable et plus pacifique. À l'heure où les migrations, l'urbanisation et la transformation numérique renforcent la proximité entre les peuples, il importe de mettre la culture au service de la cohésion sociale, de la prévention des conflits et de la réconciliation. La diversité culturelle devenant une caractéristique majeure de nos sociétés, la lutte contre l'instrumentalisation de la culture à des fins de division, la sauvegarde du patrimoine culturel en tant qu'outil éducatif et la réaffirmation de la diversité culturelle et du dialogue interculturel comme facteurs d'unité seront indispensables au maintien de sociétés pacifiques et inclusives. Dans ce contexte, la défense des droits culturels individuels et collectifs – entendus comme le droit d'accéder à la vie culturelle, d'y participer et d'en bénéficier – est primordiale pour promouvoir l'équité dans les sociétés fondées sur les droits humains, notamment en favorisant la pleine participation des peuples autochtones aux politiques culturelles qui les concernent.

54. L'exploitation des liens entre la culture et la nature à l'appui de l'action climatique et de la protection de la diversité biologique constitue également un domaine d'action stratégique. Si les effets des changements climatiques sur la culture sont désormais pleinement reconnus, il importe de renforcer la capacité de la culture d'appuyer l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Sur la base des progrès déjà accomplis, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour mettre en commun les connaissances, éclairer l'adaptation des politiques, intégrer l'action climatique dans les politiques culturelles et, plus largement, ancrer la culture dans le programme d'action mondial pour le climat.

55. Les récentes évolutions politiques illustrent la capacité de la culture de transformer les politiques publiques. La pandémie ayant mis en évidence la nécessité de concevoir des politiques et des réponses plus souples, il est essentiel d'orienter les politiques publiques et les systèmes de financement vers des modèles plus flexibles et plus inclusifs, notamment par une participation plus active des gouvernements locaux et de la société civile à l'élaboration des politiques culturelles et par des efforts soutenus en matière de renforcement des connaissances et de collecte de données. Il importera en particulier d'élargir les partenariats multipartites à tous les niveaux (dans l'ensemble du système des Nations Unies, mais aussi avec les organisations intergouvernementales et les banques de développement régionales, ainsi qu'avec les organisations de la société civile) pour faire de la culture une dimension fédératrice du développement durable centré sur l'être humain. La plateforme interinstitutions sur la culture au service du développement durable récemment créée par l'UNESCO, ainsi que les manifestations mondiales et régionales consacrées aux questions politiques et les réseaux axés sur la culture et le développement durable, joueront également un rôle déterminant à cet égard. On observe aujourd'hui un élan croissant en faveur des initiatives visant à capitaliser sur la culture en tant que bien commun et à s'appuyer sur son pouvoir transformateur pour rendre les sociétés plus stables sur le plan économique, plus inclusives, plus harmonieuses et plus durables sur le plan environnemental.